

« COMMUNE DE
BARFLEUR

Secrétariat ouvert du lundi au vendredi
De 8h à 12h
Correspondance BP 2-50760 Barfleur
Tél. 02 33 23 43 00 (lignes groupées)
E-mail : secretariat@barfleur.fr

ARRÊTÉ MUNICIPAL N° 2026-55-CT

Le Maire de Barfleur,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la présence de nombreux forains supplémentaires Rue Alfred Rossel à partir du mercredi 05 août 2026 et jusqu'au lundi 10 août 2026 inclus à l'occasion de la fête de BARFLEUR,

Vu la nécessité d'assurer la sécurité des personnes et des biens,

ARRÊTE :

Article 1 : La Rue Alfred Rossel sera interdite à la circulation, en venant du Quai Henri Chardon, après l'intersection avec la Rue des Jardins.

Une déviation sera mise en place Rue des Jardins, **sauf le samedi matin 8 août 2026, en raison du déplacement du marché.**

La Rue des Jardins sera également interdite à la circulation à partir de la Rue Pierre Salley / Place du Général de Gaulle.

Article 2 : La signalisation sera mise en place par les ouvriers municipaux.

Article 3 : La Gendarmerie de Saint Vaast la Hougue, le Maire de Barfleur et ses trois adjoints sont chargés, chacun en ce qui le concerne et dans le cadre de sa délégation, d'assurer la bonne exécution du présent arrêté.

A Barfleur, le 06 août 2026

Le Maire
Christiane TINCELIN

